

## CONSEIL MUNICIPAL Séance du 2 juin 2021

### CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

En conformité avec l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales, je vous prie de bien vouloir assister à la séance du conseil municipal qui aura lieu le :

**2 juin 2021  
à 19h  
Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville**

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### **I - Projets de délibération :**

1. Dénomination de l'esplanade Jean-Charles Nègre

Rapporteur : Patrice BESSAC

2. Approbation du règlement du Budget participatif saison 3

Rapporteur : Julien CONSALVI

3. Approbation des conventions d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Seine-Saint-Denis et la Ville de Montreuil dans le cadre du renouvellement des agréments "centre social" de la Maison de Quartier Lounès Matoub pour la période 2019-2021, et pour les maisons de Quartier Esperanto et Grand-Air pour la période 2021-2024

Rapporteur : Romain DELAUNAY

4. Approbation de l'avenant à la convention de coopération décentralisée 2017-2020 entre le Cercle de Yelimané (Mali) et la Ville de Montreuil

Rapporteur : Halima MENHOUDJ

5. Approbation de la convention d'objectifs et de financements 2021 entre le Syndicat Inter-collectivités Méraguémou et la Ville de Montreuil

Rapporteur : Halima MENHOUDJ

6. Approbation de la convention d'objectifs et de financements 2021 entre l'association SEVES et la Ville de Montreuil  
Rapporteur : Halima MENHOUDJ
7. Présentation du rapport concernant l'affectation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale dont la ville de Montreuil a été bénéficiaire au titre de l'année 2020.  
Rapporteur : Thomas METTEY
8. Attribution de subventions aux associations dans le cadre du Fonds d'Initiatives Associatives 2021 (FIA) session 1  
Rapporteur : Thomas METTEY
9. Désignation d'un représentant du conseil municipal au sein du centre Hubertine Auclert  
Rapporteur : Patrice BESSAC
10. Approbation des conventions d'adhésion au service de paiement en ligne Payfip pour la régie APE et centres de vacances  
Rapporteur : Dominique ATTIA
11. Remises gracieuses  
Rapporteur : Dominique ATTIA
12. Approbation du versement d'une subvention à la maison d'assistant.e.s maternel.le.s (MAM) "A hauteur d'enfant".  
Rapporteur : Danièle CREACHCADEC
13. Approbation des conventions d'objectifs et de financement 2021-2024 entre la Ville de Montreuil et la Caisse d'allocations familiales (CAF) de Seine-Saint-Denis relatives à la prestation de service ' relais assistants maternels ' pour les relais petite enfance Boissière, Pauline Kergomard et "Sur le Toit"  
Rapporteur : Danièle CREACHCADEC
14. Approbation de la convention de partenariat entre la ville, l'établissement public territorial Est ensemble, l'association Handicaps Ensemble et l'association Ciné-ma différence relative à l'organisation mensuelle de séances adaptées au cinéma Le Méliès  
Rapporteur : Danièle CREACHCADEC
15. Approbation de la convention de partenariat entre la ville de Montreuil et l'association SOLIENKA  
Rapporteur : Danièle CREACHCADEC
16. Approbation de la convention de partenariat entre la ville de Montreuil, l'association SOLIENKA, l'association HANDICAPS ENSEMBLE et le collectif VOIX MACHINE  
Rapporteur : Danièle CREACHCADEC
17. Approbation de la grille tarifaire pour la location du centre de vacances de Sampzon  
Rapporteur : Méline LE GOURRIEREC
18. Report de la durée de validité des crédits jeux en raison de la fermeture du centre sportif Arthur Ashe liée à la covid-19  
Rapporteur : Olivier CHARLES
19. Approbation de l'avenant n°4 à la convention de délégation de service public du stationnement payant entre la ville de Montreuil et la société EFFIA STATIONNEMENT  
Rapporteur : Olivier STERN

20. Convention de mandat avec la ville de Vincennes de maîtrise d'ouvrage relative à une étude de circulation conduite par la ville de Montreuil

Rapporteur : Olivier STERN

21. Exonération partielle supplémentaire de deux mois des occupations du domaine public permanentes 2021.

Rapporteur : Frédéric MOLOSSI

22. Approbation du protocole d'accord transactionnel entre la société JML et la Ville de Montreuil concernant la libération amiable d'un local commercial sis 198 rue de Paris, cadastré AY n°14

Rapporteur : Gaylord LE CHEQUER

23. Cession à Est Ensemble des actions détenues par la ville de Montreuil dans le capital de la Société de Requalification des Quartiers Anciens (SOREQA)

Rapporteur : Patrice BESSAC

24. Approbation d'une servitude de surplomb entre la Ville de Montreuil et la société Montreuil Altaïs portant sur le domaine public communal sis place Aimé Césaire

Rapporteur : Gaylord LE CHEQUER

25. Acquisition à l'euro symbolique des volumes n°11, 14, 15 et 16 dépendant de l'ensemble immobilier ' Cityscope ' sis rue du capitaine Dreyfus, cadastré AJ 306, 307, 313 et 315, et des parcelles cadastrées AJ 333 et 335, BO 359 et 360 appartenant à SEQUANO Aménagement

Rapporteur : Gaylord LE CHEQUER

26. Acquisition par la Ville de Montreuil des parcelles cadastrées section BZ n°145 et 545 sises 37 et 60 rue de Saint-Antoine

Rapporteur : Gaylord LE CHEQUER

27. Cession des parcelles communales sises 40/42 rue des Ruffins cadastrées CH 44, 45, 46, 48 au profit de l'OPHM

Rapporteur : Gaylord LE CHEQUER

28. Approbation d'un protocole d'accord transactionnel concernant la libération du terrain sis 43 rue Saint-Antoine à MONTREUIL (93100) entre la Ville et son occupant

Rapporteur : Gaylord LE CHEQUER

29. Approbation d'un avenant à la convention de mise à disposition de terrains au bénéfice de l'association Le Sens de l'Humus aux 58 et aux 62 à 64 rue de Saint-Antoine

Rapporteur : Gaylord LE CHEQUER

30. Approbation du bail emphytéotique au profit du SESSAD Archipel relatif au bien 12-22 rue Emile Beaufile

Rapporteur : Gaylord LE CHEQUER

31. Délégation d'attribution du conseil municipal au maire en matière de recours à une ligne de trésorerie

Rapporteur : Philippe LAMARCHE

32. Fixation des tarifs 2022 pour la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)

Rapporteur : Philippe LAMARCHE

33. Présentation du rapport relatif à l'utilisation de l'attribution du Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF) dont la Ville a été bénéficiaire en 2020

Rapporteur : Philippe LAMARCHE

34. Garantie à hauteur de 100% au bénéfice de CDC HABITAT SOCIAL SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE d'un prêt de 2 124 042 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer la construction neuve de 18 logements collectifs en locatif social (7 PLUS - 8 PLS - 3 PLAI) sis 143 rue des Ruffins.

Rapporteur : Philippe LAMARCHE

35. Garantie à hauteur de 100% au bénéfice de la S.A. d'HLM Immobilière 3F d'un prêt global de 2 386 000 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer l'acquisition en VEFA de 19 logements sis 104 rue de Rosny.

Rapporteur : Philippe LAMARCHE

36. Régularisation, par écritures non budgétaires, des écritures comptables du compte de gestion relatives aux emprunts (compte 1641)

Rapporteur : Philippe LAMARCHE

37. Recours aux contrats d'apprentissage: Nombre plafond et conditions de rémunération

Rapporteur : Belaïde BEDREDDINE

38. Approbation de la convention tripartite d'objectifs et de financement 2021-2023 entre la ville de Montreuil, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et l'association "Comité des Œuvres Sociales" (COS)

Rapporteur : Belaïde BEDREDDINE

39. Création d'emplois saisonniers dans les différents services de la Ville pour l'été 2021 (hors secteur animation)

Rapporteur : Belaïde BEDREDDINE

40. Organisation des opérations de mise sous pli de la propagande électorale et fixation de la rémunération

Rapporteur : Belaïde BEDREDDINE

41. Modification du tableau des effectifs.

Rapporteur : Belaïde BEDREDDINE

42. Attribution de mandats spéciaux aux élus

Rapporteur : Patrice BESSAC

## II - Adoption du procès-verbal de la séance du 31 mars 2021

## III - Décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales depuis la dernière réunion du conseil municipal.

Conformément à l'article 6 de la loi du 14 novembre 2020, le maire décide que la séance se déroulera sans que le public soit autorisé à y assister. Le caractère public de la réunion est réputé satisfait dans la mesure où les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique.

Fait à Montreuil, le 25 mai 2021  
Le maire  
Patrice BESSAC

